

**PROCES-VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 7 novembre 2022 à 18 h**

Auribeau le 09/11/2022

convoqué le 31/10/2022

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 6
Quorum : 4

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 7 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Roland CICERO.

Présents : Roland CICERO, Marion DIARD, Nicolas LAGARDE, Thomas BOURDIER, Vincent DEMEYERE

Procuration : Sonia DUHAYER qui donne pouvoir à Nicolas LAGARDE

Secrétaire de séance : Marion DIARD

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte-rendu du 17 octobre 2022**
2. **Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST 2020-2022)**
3. **Concertation renforcée pour le PLU**
4. **Abandon du projet de revêtement rue du Château – partie EST**
5. **Questions diverses**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 17 octobre 2022

Monsieur le Maire donne lecture du dernier procès-verbal et demande s'il y a des observations. Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 17 octobre 2022 à l'unanimité des membres présents.

2. 2022-DES-047 – Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST 2022-2022), approuvée

Par une délibération 2021-DES-053 en date du 4 octobre 2021, une délibération 2022-DES-007 en date du 14 mars 2022, et une délibération 2022-DES-027 du 23 mai 2022, trois plans de financement avaient été votés par le conseil municipal afin de solliciter une dotation au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2020/2022.

Des dépenses supplémentaires étant à prévoir par rapport aux dernières prévisions, un nouveau plan de financement doit être présenté au Conseil Municipal, comme suit :

Désignation	Montant des travaux H.T	Subvention au titre de la dotation de base	Subvention au titre de la part « développement durable »	Taux	Autofinancement
Poteaux incendie	2 507.00 €	2005.60 €		80 %	501.40 €
Aménagement site médiéval Saint Pierre	54 057.89 €	34 846.31 €	8 400.00 €	80 %	10 811.58 €
Création d'un Commerce de proximité	50 900.00 €	35 630.00 €		70 %	15 270.00 €
Acquisitions diverses : chauffe-eau, vitrine, outillage, logiciel	3 862.68 €	3 090,11 €		80 %	772,57 €
Total	111 327.57 €	75 572.02 €	8 400.00 €		27 355,55 €

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une dotation globale de 84 000,00 € avec une aide de 75 600,00 € au titre de la dotation de base et une dotation au titre du développement durable de 8 400,00 €.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve les projets et le plan de financement prévisionnel proposé dans le cadre du CDST 2020-2022, pour un montant de travaux et d'acquisitions de 111 327,57 € H.T., sous réserve de l'obtention du financement sollicité,

Sollicite le Conseil Départemental de Vaucluse au titre du CDST 2020-2022 pour un montant de dotation de base d'un montant de 75 572,02 € et une dotation au titre de la part développement durable pour un montant de 8 400,00 €, soit un total de 83 972,02 € de dotation.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire,

Dit que les dépenses prévues seront inscrites au budget de la commune.

3. **2022-DEU-048** – Concertation renforcée pour le PLU, approuvée

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le bureau d'études ALTEREO, siégeant à Venelles (13), étant titulaire du projet de PLU d'Auribeau, a fait une proposition financière pour une concertation renforcée concernant des ateliers thématiques pour la préparation et la mise en place du PLU de la commune.

La proposition financière s'élève à la somme de 784.00 € H.T. chaque réunion.

Le débat est ouvert. Tous les conseillers sont d'accord sur le fait qu'effectivement des réunions de concertation renforcée avec les Auribellans sont souhaitables, pour tenir compte des avis, afin de faire avancer le travail de préparation du projet, qui n'est pas terminé.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte le devis du bureau d'études Altéréo, pour une concertation renforcée avec ateliers thématiques au tarif de 784.00 € H.T. chaque réunion, soit un montant de 940.80 € T.T.C.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. **2022-DEV-049** – Abandon du projet de revêtement rue du Château – partie EST, approuvée

Par une délibération 2018-DES-0007 en date du 5 février 2018, le précédent conseil municipal a approuvé le projet de revêtement de la rue du château – partie Est, qui présentait des dégradations du béton et des escaliers en pierre. Le montant de l'opération s'élevait à 37 510,00 € H.T.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2018, d'un montant de 13 128,50 € avait été attribuée par un arrêté du 02 juillet 2018, n° d'engagement 2102420672.

Pour des raisons financières, Monsieur le Maire explique propose d'abandonner le projet.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide d'abandonner le projet de revêtement rue du château – Partie Est.

Décide d'abandonner la subvention d'un montant de 13 128, 50 € H.T. dans le cadre de l'enveloppe DETR 2018.

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

5. **Questions diverses**

Néant

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 18h30.

Le Président,
Roland CICERO



La Secrétaire,
Marion DIARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marion Diard', written over a horizontal line.